

*Ministère de l'Éducation nationale*

*Le ministre*

*Paris, le* 4 OCT. 2018

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Votre engagement auprès des élèves est un facteur déterminant de leur réussite au lycée et au-delà dans leur parcours ultérieur. L'année passée, la mobilisation des équipes éducatives a ainsi permis de mieux accompagner les lycéens de terminale dans la conception de leur projet de poursuite d'études.

Nos élèves échouent encore trop souvent dans l'enseignement supérieur. Ainsi, 60 % des étudiants ne parviennent pas à obtenir leur licence en trois ans. Au regard de ce constat, il est indispensable de faire évoluer le baccalauréat et le lycée pour en faire des véritables tremplins vers la réussite. C'est pourquoi, au printemps dernier, après une large consultation de tous les acteurs suivie d'une concertation approfondie, des transformations importantes ont été engagées pour l'enseignement général, technologique et professionnel.

Très prochainement, j'aurai l'occasion de revenir vers vous pour évoquer les évolutions de la voie professionnelle. Aujourd'hui, je veux partager le sens de la réforme du baccalauréat général et technologique qui commence à se mettre en place en ce début d'année avec le test de positionnement des élèves de seconde.

Les évolutions prévues ont pour but de renforcer la possibilité de choix des lycéens ce qui va de pair avec un approfondissement des disciplines ainsi désirées. Savoirs, autonomie et créativité sont des facteurs essentiels de réussite au XXI<sup>e</sup> siècle. Au-delà des enseignements communs, les élèves choisiront une série lorsqu'ils seront dans la voie technologique et, lorsqu'ils seront dans la voie générale, trois enseignements de spécialité.

L'importance du volume horaire de chacun de ces enseignements (4h en première et 6h en terminale) ainsi que les programmes ambitieux proposés par le Conseil supérieur des programmes vous permettront un travail en profondeur avec vos élèves. Entre le 5 et le 18 novembre, vous serez associés au processus d'élaboration des nouveaux programmes, dans le cadre de la consultation nationale des professeurs qui fera suite à la première présentation des projets de programmes.

.../...

L'implantation des enseignements de spécialité s'appuie sur les ressources enseignantes de chaque établissement. Leur organisation sera établie en fonction des intentions des élèves et de leurs familles éclairées par vos recommandations et en tenant compte des caractéristiques de chaque lycée. Ce processus se déroule en dialogue constant avec les rectorats.

Votre expertise pédagogique et votre connaissance des lycéens vous placent naturellement au centre de la dynamique nouvelle d'accompagnement qui s'engage. Vous êtes les premiers interlocuteurs des lycéens et les mieux placés pour les accompagner et les conseiller sur leurs choix de voies, de séries et d'enseignements de spécialité. Avec l'appui des professionnels de l'orientation, il s'agit en effet de les conduire à des décisions pertinentes et cohérentes au regard de leurs goûts, de leurs compétences et de leurs projets d'avenir.

Il revient au conseil de classe d'émettre les recommandations utiles dès le deuxième trimestre et au chef d'établissement de prononcer en fin d'année l'affectation en voie générale et technologique ou de décider d'un redoublement.

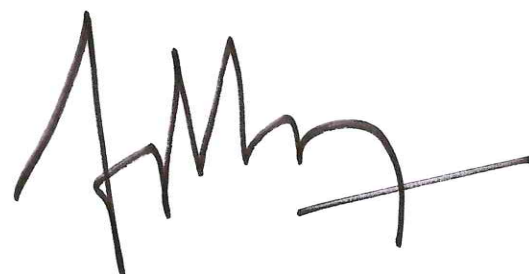
Plus que jamais, dans ce nouveau lycée, votre rôle est crucial. C'est pourquoi, tout au long de la mise en place de ce projet, vous serez accompagnés avec de la formation continue et des ressources pédagogiques. D'ores et déjà, le site [eduscol](http://eduscol.education.fr/bac2021) vous permet de disposer de toutes les informations utiles : <http://eduscol.education.fr/bac2021>.

C'est ainsi que nous pourrons accomplir notre ambition commune : mieux faire réussir les élèves grâce à des parcours plus progressifs pour concevoir et mettre en œuvre leur projet. Je sais que je peux compter sur vous pour accompagner les élèves et les familles vers les changements profonds qu'ils ont souhaités et qu'ils attendent.

L'élévation du niveau général et la réalisation de la justice sociale, tels sont les objectifs de cette réforme comme de toutes celles réalisées actuellement dans l'enseignement primaire et secondaire. Ces deux objectifs s'appuient mutuellement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les professeurs, l'expression de ma grande considération.

Avec toute ma confiance,



Jean-Michel BLANQUER